

MÉMENTO 2024 – 2025

Ecole primaire

A CONSERVER !

MOT DU DIRECTEUR

Chères et chers élèves, parents et partenaires des Ecoles de Reconvilier,

À l'aube de cette nouvelle année scolaire, c'est avec une immense joie et une grande fierté que je vous adresse mes meilleurs vœux de réussite et d'épanouissement. Que cette année soit marquée par des apprentissages enrichissants, des découvertes passionnantes et des moments de partage mémorables.

Notre école continue d'être un lieu où chaque élève est encouragé à donner le meilleur de lui-même, à développer ses talents et à cultiver la curiosité intellectuelle. Nous sommes déterminés à offrir un environnement sûr, inclusif et stimulant, propice à la réussite de tous.

À vous chères et chers élèves, je vous encourage à aborder cette nouvelle année avec enthousiasme, persévérance et une attitude positive. Souvenez-vous que chaque défi est une occasion de grandir et d'apprendre. Ensemble, dans l'accueil et le respect et la tolérance de chaque individu, nous pouvons réaliser de grandes choses.

Je vous souhaite à toutes et à tous une année scolaire réussie, remplie de succès sur les plans scolaires et personnels. Puisse cette année être synonyme de progrès, de bonheur et de réalisation pour chacune et chacun de vous.

« L'enseignement éclaire le chemin, l'éducation trace la route mais chacun est l'organisateur de son voyage. » Yves M.

Yann Frischknecht

Directeur



TABLE DES MATIERES

Inspection scolaire	page 4
Commission scolaire	page 4
Direction	page 4
Secrétariat	page 5
Changement de coordonnées ou de situation familiale	page 5
Médias	page 5
Conciergerie et bâtiments scolaires	page 5
Bibliothèque municipale et scolaire	page 5
Médiation scolaire	page 6
Travail social en milieu scolaire	page 6
Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE)	page 6
Médecin scolaire	page 7
Dentiste scolaire	page 7
Ecole à journée continue (EJC)	page 7
Assurances	page 8
Maîtrises de classe	page 8
Horaires	page 8
Cours de natation	page 8
Liste du corps enseignant	page 9
Petit, moyen ou grand problème ?	page 9
Evènements particuliers	page 10
Vacances scolaires et autres congés	page 10
Demi-journées de congé	page 11
Absences	page 11
Dispenses (voir annexe en fin de Mémento)	page 11
Poux	page 11
Structure de l'école obligatoire	page 12
Rapports d'évaluation	page 12
Capacités transversales	page 12
Entretiens	page 13
Entretien de bilan obligatoire	page 13
Procédure de passage du degré primaire au degré secondaire I	page 13
Devoirs à la maison	page 14
Carnet de devoirs	page 14
Règles de vie - Ecole	page 14
Règles de vie - Neige et pause de 10h00	page 14
Utilisation du téléphone portable	page 15
Tenue vestimentaire	page 15
Chemin de l'école	page 15
Déplacement en bus	page 15
Transport pour les séances de logopédie ou psychomotricité	page 15
Mémento 2025-2026	page 15
Liens vers les informations pour les parents	sans pagination

INSPECTION SCOLAIRE

L'inspecteur scolaire est chargé de la surveillance cantonale de l'ensemble de la scolarité obligatoire.

[M. Serge Büttiker, Inspecteur scolaire](#)



Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)
Inspection scolaire francophone
Chemin des Lovières 13
2720 Tramelan



031 636 16 55 (Secrétariat - 031 636 16 62)



serge.buettiker@be.ch



www.schulaufsicht.bkd.be.ch

COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire est l'autorité de surveillance des Ecoles de Reconvilier. Elle veille à ce que les enfants fréquentent un établissement de la scolarité obligatoire conformément à la législation cantonale et aux prescriptions de leur commune. Elle est en outre responsable des décisions stratégiques des Ecoles.

[M. Marc Voiblet, Président](#)

[M. David Buchser, Vice-président](#)

[Mme Charlotte Bron, Membre](#)

[Mme Aline Kneuss, Membre](#)

[Mme Séverine Mercato, Membre](#)

[M. Olivier Ruf, Membre](#)

[M. Marc-André Sprunger, Membre](#)

[Mme Christiane Stork, Membre, Représentante de Loveresse](#)

[M. Joachim Stalder, Membre, Représentant de Saules](#)

[Mme Judith Habegger Scharding, Secrétaire de la Commission scolaire](#)



Commission scolaire - Président - Chemin du Nord 1 - 2732 Reconvilier

DIRECTION

Le Directeur assume la conduite pédagogique et la direction des tâches d'exploitation des Ecoles.

[M. Yann Frischknecht, Directeur des Ecoles de Reconvilier](#)



Ecoles de Reconvilier
Chemin du Nord 1
2732 Reconvilier



032 481 45 60 (avec répondeur)



direction@ecolesrec.ch

SECRETARIAT

Mme Judith Habegger Scharding, Secrétaire des Ecoles de Reconvilier et de la Commission scolaire



Ecoles de Reconvilier
Chemin du Nord 1
2732 Reconvilier



032 481 29 79 (avec répondeur)



secretariat@ecolesrec.ch

Le secrétariat est ouvert tous les matins de 08h30 à 11h30 durant les périodes scolaires.

CHANGEMENT DE COORDONNÉES OU DE SITUATION FAMILIALE

Tout changement (départ, adresse, numéro de téléphone, adresse de courriel, séparation, etc...) doit être annoncé dans les meilleurs délais auprès de la maîtresse ou du maître de classe ainsi qu'auprès du secrétariat.

MÉDIAS

Des informations pratiques ainsi que les actualités concernant les trois cycles se trouvent sur le site Internet et la page Facebook des Ecoles de Reconvilier.



www.ecolesrec.ch

CONCIERGERIE ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

M. Philippe Criblez (☎ 079 206 49 91) - M. Hugo Neukomm (Halle - Sport) (☎ 076 321 07 79)

Classe 1-2H 1 et Classe 1-2H 4



Rue de Bel-Air 6
2732 Reconvilier

Classe 1-2H 2 et Classe 1-2H 3 - Ecole primaire



Rue du Collège 7
2732 Reconvilier

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE

Mme Anne-Lise Ruf, Responsable



Rue du Collège 7
2732 Reconvilier



032 483 15 09



biblio@reconvilier.ch

Les réservations pour les élèves peuvent être déposées en tout temps par les enseignant-e-s. La bibliothèque est ouverte au public tous les lundis de 15h00 à 18h30 et tous les mercredis de 16h30 à 18h30 durant les périodes scolaires.

MÉDIATION SCOLAIRE

La médiatrice écoute et soutient les élèves. Elle intervient lors de problèmes ou conflits au sein de l'Ecole primaire.

[Mme Milena Merazzi, Médiatrice scolaire](#)



Rue du Collège 7
2732 Reconvilier



078 703 86 23



milena.merazzi@ecolesrec.ch

TRAVAIL SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE

La travailleuse sociale soutient l'école en matière de détection et de traitement précoces des difficultés qui compromettent la réussite scolaire ou qui entravent le bon déroulement de l'enseignement. Elle soutient les élèves en collaboration avec le corps enseignant et les parents, les met en contact avec d'autres services spécialisés de l'aide à la jeunesse et aux familles.

[Mme Elène Murgo, Travailleuse sociale en milieu scolaire](#)



Rue du Collège 7
2732 Reconvilier



079 552 64 67



elene.murgo@srtss.ch ou elene.murgo@ecolesrec.ch

SERVICE PSYCHOLOGIQUE POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS (SPE)

Le Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) est un service spécialisé à disposition des parents, des enfants, des adolescents ainsi que des personnes et des institutions responsables de l'éducation. Il les aide à résoudre les questions et les problèmes liés au développement, à l'éducation et à la scolarisation.



Grand-Rue 4
2710 Tavannes



031 636 16 86



spe.tavannes@be.ch



www.eb.bkd.be.ch

MEDECIN SCOLAIRE

Un contrôle médical gratuit est organisé pour les élèves de 2H et 6H. Ce contrôle peut être effectué auprès de votre médecin ou pédiatre de famille. Celui-ci est à la charge des parents tout comme les éventuels traitements. Le dossier médical est déposé à l'école durant toute la scolarité. Une attestation est remise à l'élève lors d'un contrôle ou traitement chez le médecin ou pédiatre de famille. Celle-ci est ensuite classée dans le dossier médical de l'élève.

[Dr. Alvaro Arana, Pédiatre](#)



Rue Beausite 47
2740 Moutier



032 494 38 20

Responsables : Mme Mélanie Bilat et Mme Angélica Wenger

DENTISTE SCOLAIRE

Un contrôle dentaire gratuit est organisé pour les élèves de 2H à 8H. Ce contrôle peut être effectué auprès de votre dentiste de famille. Celui-ci est à la charge des parents tout comme les éventuels traitements. La carte dentaire est déposée à l'école durant toute la scolarité et doit être demandée lors d'un contrôle ou traitement chez le dentiste de famille.

[Dr. Ramon Studer, Médecin-dentiste](#)



Grand-Rue 29
2732 Reconvilier



032 481 23 73

Responsables : Mme Mélanie Bilat et Mme Angélica Wenger

ECOLE À JOURNÉE CONTINUE (EJC)

L'Ecole à journée continue (EJC) est une structure de prise en charge des enfants en âge scolaire, placée sous la direction d'une personne disposant d'une formation pédagogique. Les parents ont la possibilité de placer leur enfant dans différents modules (petit-déjeuner, déjeuner, goûter, devoirs surveillés, activités, etc...).

Dans le système tarifaire en vigueur, les parents contribuent aux frais de prise en charge de leur enfant dans la mesure de leurs moyens financiers. Le tarif est calculé sur la base de la fortune et du revenu du ménage ainsi que de la taille de celui-ci.

[Mme Cindy Gafner, Directrice](#)



Rue de Bel-Air 20
2732 Reconvilier



032 483 71 06



ejc@reconvilier.ch

ASSURANCES

Les Ecoles de Reconvilier ne disposent pas d'une assurance accident pour les élèves. Celle-ci doit être incluse dans l'assurance maladie de base. Tout accident qui surviendrait dans le cadre de l'école doit être annoncé à votre assurance privée ainsi qu'à la Direction.

S'agissant des effets personnels des élèves (montre, lunettes, bicyclette, trottinette, etc...), ils ne sont pas assurés par les Ecoles de Reconvilier. Une assurance responsabilité civile privée doit être contractée par les parents.

MAÎTRISES DE CLASSE

Classe	Prénom et Nom
Classe 1-2H 1	Mme Sophie Gomez
Classe 1-2H 2	Mme Déborah Monin
Classe 1-2H 3	Mme Mélissa Quaranta
Classe 1-2H 4	Mme Laetitia Graber
3-4H 1	Mme Natacha Cuenin
3-4H 2	Mme Angélica Wenger
3-4H 3	Mme Mélanie Bilat
5H	Mme Marina Moser
5-6H	Mme Anne Broglie et Mme Corinne Marchand de Alcântara
6H	M. Laurent Cuenin
7H	Mme Thi Kim Rais
7-8H	M. Andreas Amstutz
8H	Mme Lucille Carabotti et Mme Milena Merazzi

HORAIRES

Généralement, les horaires sont établis durant le mois de juin pour l'année scolaire suivante. Les élèves sont attribués dans les différentes classes selon leur degré. Une information « horaire-classe » est ensuite distribuée aux parents par les enseignant-e-s. Les horaires sont disponibles sur le site Internet des Ecoles de Reconvilier.

COURS DE NATATION

Dans le canton de Berne, tous les élèves doivent avoir l'opportunité d'apprendre à nager. Ce sont les parents qui sont en premier lieu responsables de cet apprentissage, mais l'école obligatoire peut et doit apporter une contribution en la matière. La natation doit être enseignée au même titre que les autres sports.

Classes 1-2H



3 leçons de natation par année scolaire

Ecole primaire



5 leçons de natation par année scolaire

Les écoles ont pour tâche de faire passer le contrôle de sécurité aquatique (CSA) à tous les élèves avant la fin de la 6H.

LISTE DU CORPS ENSEIGNANT

Les enseignant-e-s sont disponibles, durant les jours ouvrables, avant le début des leçons pour l'annonce éventuelle d'une absence. Merci de bien vouloir respecter ces conditions.

Initiales	Nom	Prénom	Téléphone	Courriel
AAM	Amstutz	Andreas		andreas.amstutz@ecolesrec.ch
FAM	Amstutz	Florence		florence.amstutz@ecolesrec.ch
MBE	Berdat	Marion		marion.berdat@ecolesrec.ch
MBI	Bilat	Mélanie		melanie.bilat@ecolesrec.ch
ABR	Broglie	Anne		anne.broglie@ecolesrec.ch
LCA	Carabotti	Lucille		lucille.carabotti@ecolesrec.ch
LCU	Cuenin	Laurent		laurent.cuenin@ecolesrec.ch
NCU	Cuenin	Natacha		natacha.cuenin@ecolesrec.ch
EET	Etienne	Elisa		elisa.etienne@ecolesrec.ch
SFA	Falconi	Sophie		sophie.falconi@ecolesrec.ch
SGE	Genillard Weber	Sophie		sophie.genillard@ecolesrec.ch
IGE	Gête	Ivo		ivo.gete@ecolesrec.ch
SGO	Gomez	Sophie		sophie.gomez@ecolesrec.ch
LGE	Graber	Laetitia		laetitia.graber@ecolesrec.ch
AGY	Gyger	Alicia		alicia.gyger@ecolesrec.ch
JLE	Lebas	Jeanne		jeanne.lebas@ecolesrec.ch
CMA	Marchand de Alcântara	Corinne		corinne.marchand@ecolesrec.ch
MME	Merazzi	Milena		milena.merazzi@ecolesrec.ch
DMO	Monin	Déborah		deborah.monin@ecolesrec.ch
SMO	Möri	Sarah		sarah.mori@ecolesrec.ch
MMO	Moser	Marina		marina.moser@ecolesrec.ch
MQU	Quaranta	Mélissa		melissa.quaranta@ecolesrec.ch
TRA	Rais	Thi Kim		thi_kim.rais@ecolesrec.ch
SSA	Sandmeier	Stéfanie		stefanie.sandmeier@ecolesrec.ch
ASY	Syla	Arjana		arjana.syla@ecolesrec.ch
AWE	Wenger	Angélica		angelica.wenger@ecolesrec.ch
AZI	Zimmermann	Anaïs		anais.zimmermann@ecolesrec.ch
MZU	Zürcher	Marine		marine.zurcher@ecolesrec.ch

PETIT, MOYEN OU GRAND PROBLÈME ?

En cas de petit, moyen ou grand problème... Merci de bien vouloir respecter cette hiérarchie !

**1 - Enseignant-e ➔ 2 - Maîtresse ou maître de classe
➔ 3 - Directeur ➔ 4 - Commission scolaire**

ÉVÈNEMENTS PARTICULIERS

Fête de Noël organisée par l'Ecole primaire – Mardi 10 décembre 2024

Fête des Ecoles de Reconvilier organisée par l'Ecole primaire – Jeudi 26 juin 2025

VACANCES SCOLAIRES ET AUTRES CONGÉS

La planification des vacances scolaires (jusqu'en 2029-2030) pour l'école obligatoire dans la partie francophone du canton de Berne est disponible sur le site de la Direction de l'instruction publique et de la culture (www.bkd.be.ch).

Année scolaire 2024-2025

Rentrée scolaire : Lundi 19 août 2024 à 09h00

Vacances scolaires

Automne (2 semaines)	Lundi 07.10.2024 au vendredi 18.10.2024
Hiver (2 semaines)	Lundi 23.12.2024 au vendredi 03.01.2025
Semaine blanche (1 semaine)	Lundi 10.02.2025 au vendredi 14.02.2025
Printemps (2 semaines)	Lundi 14.04.2025 au vendredi 25.04.2025
Été (6 semaines)	Lundi 07.07.2025 au vendredi 15.08.2025

Congés scolaires

Jours fériés	Jeudi de l'Ascension - Lundi de Pentecôte
Foire de Chindon	Lundi 2 septembre 2024 - Mardi 3 septembre 2024
Avant les vacances – Hiver	Vendredi 20 décembre 2024 (après-midi)
Ascension	Vendredi 30 mai 2025
Avant les vacances – Été	Vendredi 4 juillet 2025 (après-midi)
Journée PES	Mercredi 6 novembre 2024 (matin)
Journée PES	Mercredi 7 mai 2025 (matin)

Le Syndicat des Enseignantes et Enseignants francophones de Formation Berne (SEFFB) organise une journée, tous les deux ans, pour les enseignant-e-s. L'année scolaire 2024-2025 n'est pas concernée. Les Ecoles de Reconvilier sont fermées lorsque cette journée a lieu.

Année scolaire 2025-2026

Rentrée scolaire : Lundi 18 août 2025 à 09h00

Vacances scolaires

Automne (2 semaines)	Lundi 06.10.2025 au vendredi 17.10.2025
Hiver (2 semaines)	Lundi 22.12.2025 au vendredi 02.01.2026
Semaine blanche (1 semaine)	Lundi 09.02.2026 au vendredi 13.02.2026
Printemps (2 semaines)	Vendredi 03.04.2026 au vendredi 17.04.2026
Été (6 semaines)	Lundi 06.07.2026 au vendredi 14.08.2026

Congés scolaires

Jours fériés	Jeudi de l'Ascension - Lundi de Pentecôte
Foire de Chindon	Lundi 1er septembre 2025 - Mardi 2 septembre 2025
Avant les vacances – Hiver	Vendredi 19 décembre 2025 (après-midi)
Ascension	Vendredi 15 mai 2026
Avant les vacances – Été	Vendredi 3 juillet 2026 (après-midi)
Journée PES	Mercredi 5 novembre 2025 (matin)
Journée PES	Mercredi 29 avril 2026 (matin)

DEMI-JOURNÉES DE CONGÉ

Votre enfant est en droit de ne pas fréquenter l'école durant cinq demi-journées par année scolaire au maximum, et ce sans que vous ne deviez indiquer les motifs de ses absences. Il vous suffit d'en informer la maîtresse ou le maître de classe au préalable. Ces absences peuvent être ponctuelles ou consécutives.

Pour les 1H et 2H, la demande doit être faite par écrit, par téléphone, par message, par courriel ou de vive voix. Pour les 3H à 8H, la demande doit être faite par écrit (dans le carnet de devoirs) le plus tôt possible, mais au plus tard 24 heures avant le congé prévu.

En principe, les demandes de demi-journées ne seront pas accordées durant les camps, les activités extrascolaires et la semaine extrascolaire (dernière semaine de l'année scolaire).

Les demi-journées de congé manquées ne peuvent pas être reportées à l'année suivante. De même qu'en cas de déménagement en cours d'année scolaire, le solde est repris et n'est pas remis à zéro.

ABSENCES

Les absences (consécutives par exemple à une maladie ou à un accident de votre enfant ou d'un membre de votre famille, à un déménagement, à une consultation médicale ou autres, etc...) doivent être signalées à la maîtresse ou au maître de classe, au plus tard avant le début des leçons. En cas de maladie (fièvre, toux, nausées ou autres), votre enfant doit rester à la maison jusqu'à ce qu'il se sente bien.

Toute absence non justifiée ou non excusée formellement à la maîtresse ou au maître de classe est considérée comme non excusée.

DISPENSES (voir annexe en fin de Mémento)

L'Ordonnance de Direction sur les absences et les dispenses à l'école obligatoire (ODAD) définit le périmètre exact des dispenses qui peuvent être accordées ou non.

Toute demande écrite de dispense dûment motivée doit être adressée au Directeur au moins quatre semaines au préalable. Les demandes qui ne remplissent pas les critères d'éligibilité des articles 4 et 8 de l'ODAD et qui ne parviennent pas dans les délais seront refusées.

POUX

Les poux de tête sont certes désagréables, mais tout à fait inoffensifs ! Plus on attend, plus il est difficile d'en venir à bout. En menant une action coordonnée avec les parents, les Ecoles de Reconvenir peuvent rapidement venir à bout de ces parasites. Les cas doivent être signalés à la maîtresse ou au maître de classe dans les meilleurs délais. Une information sera transmise via le carnet de devoirs. Il appartient ensuite aux parents de contrôler et de traiter ces parasites.

STRUCTURE DE L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

École enfantine (1H et 2H)

Les enfants de 1H et 2H suivent l'enseignement dans une même classe. L'école enfantine offre un espace de vie, de jeu et d'expériences visant à stimuler et à encourager le développement et l'apprentissage de l'enfant, tout en tenant compte des capacités et du rythme d'apprentissage de chaque élève.

École primaire (3H à 8H)

De la 3H à la 8H, l'enseignement est dispensé aux élèves dans différentes disciplines, telles que les langues, les mathématiques ou encore les activités manuelles. Les élèves deviennent de plus en plus indépendants et responsables dans leur apprentissage et leur travail. Dans la partie francophone du canton, les élèves apprennent une première langue étrangère, l'allemand, dès la 5H, puis l'anglais à partir de la 7H.

RAPPORTS D'ÉVALUATION

L'évaluation sert avant tout à soutenir et à encourager les élèves dans leur apprentissage.

Cycle 1 (hors Classes 1-2H)	➔	Les élèves sont évalués par des appréciations Rapport annuel en fin de 4H
Cycle 2	➔	Les élèves sont évalués par des notes Rapport annuel en fin de 6H, 7H et 8H

Pour les années ne faisant pas l'objet d'un rapport d'évaluation (1-2H, 3H et 5H), une attestation de fréquentation est remise en fin d'année scolaire.

Pour permettre l'orientation dans le degré suivant, un élève doit obtenir des résultats suffisants dans la majorité des disciplines obligatoires (ODED, art. 30 al. 2).

CAPACITÉS TRANSVERSALES

Le PER (Plan d'études romand) prend en compte cinq grands champs de « Capacités transversales » qui concernent l'ensemble des domaines de formation. Ce choix définit les contours de diverses aptitudes fondamentales, lesquelles traversent à la fois les domaines d'apprentissage et l'ensemble de la scolarité. L'enseignant-e est appelé-e à favoriser le plus souvent possible des mises en situation permettant à chaque élève d'exercer et d'élargir ces cinq « Capacités transversales », les deux premières plutôt d'ordre social et les trois dernières plutôt d'ordre individuel :

➔ **Collaboration**

La capacité à **collaborer** est axée sur le développement de l'esprit coopératif et sur la construction d'habiletés nécessaires pour réaliser des travaux en équipe et mener des projets collectifs.

- ➔ **Communication**
La capacité à **communiquer** est axée sur la mobilisation des informations et des ressources permettant de s'exprimer à l'aide de divers types de langages, en tenant compte du contexte.
- ➔ **Stratégies d'apprentissage**
La capacité à **développer** des stratégies renvoie à la capacité d'analyser, de gérer et d'améliorer ses démarches d'apprentissage ainsi que des projets en se donnant des méthodes de travail efficaces.
- ➔ **Pensée créatrice**
La capacité à développer une **pensée créatrice** est axée sur le développement de l'inventivité et de la fantaisie, de même que sur l'imagination et la flexibilité dans la manière d'aborder toute situation.
- ➔ **Démarche réflexive**
La capacité à développer une **démarche réflexive** permet de prendre du recul sur les faits et les informations, tout autant que sur ses propres actions ; elle contribue au développement du sens critique.

ENTRETIENS

Des entretiens peuvent être organisés à l'initiative des enseignant-e-s comme des parents pour échanger des informations et des réflexions ou clarifier certaines questions.

ENTRETIEN DE BILAN OBLIGATOIRE

Une fois par an, la maîtresse ou le maître de classe organise un entretien de bilan avec les parents. Celui-ci a pour but d'échanger des observations à propos de l'enfant, de son développement, de ses progrès, de son comportement et de ses compétences personnelles et sociales.

Les thèmes abordés sont consignés dans un formulaire fourni par la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC) pour l'entretien de bilan. Il est possible de le compléter et d'y consigner des arrangements mutuels en quelques mots. Le formulaire est classé dans le dossier qui contient les différents rapports d'évaluation de votre enfant.

PROCÉDURE DE PASSAGE DU DEGRÉ PRIMAIRE AU DEGRÉ SECONDAIRE I

Au terme du premier semestre de la 8H, le corps enseignant détermine, lors de la procédure de passage, dans quelle section et dans quels niveaux (en français, allemand et mathématiques) les élèves doivent être orientés vers le degré secondaire I. Il s'agit de les orienter le mieux possible en se fondant sur leurs aptitudes et sur leur développement présumé.

Finalement, au terme de la 8H, la Direction décide de l'orientation définitive de l'élève au degré secondaire I.

DEVOIRS À LA MAISON

L'apprentissage scolaire a lieu pendant l'enseignement. Les devoirs sont destinés à la préparation et à l'approfondissement des éléments abordés en classe. Les devoirs doivent pouvoir être réalisés sans l'aide des parents ou d'autres adultes.

Les devoirs ne doivent pas dépasser les durées prévues ci-dessous :

Cycle 1 (hors Classes 1-2H)	→	30 minutes par semaine
Cycle 2	→	45 minutes par semaine

CARNET DE DEVOIRS

Le carnet de devoirs, document officiel interne des Ecoles de Reconvilier, est destiné à faciliter la communication entre l'élève, ses parents et ses enseignant-e-s. Il doit être tenu avec soin et doit être signé chaque fin de semaine par un représentant légal. L'élève y inscrit les devoirs et évaluations et les enseignant-e-s y inscrivent les appréciations, les notes ou autres commentaires et remarques.

RÈGLES DE VIE - ÉCOLE

- J'ai une attitude positive et respectueuse envers toutes les personnes (camarades, enseignant-e-s, concierges, etc...) que je côtoie dans l'école et je les salue spontanément.
- Dans les corridors, je me déplace calmement sans courir et sans crier. J'ai mes pantoufles aux pieds et je ne suis pas en chaussettes. Je range mes pantoufles aux endroits prévus en fin de journée.
- A la pause de 10h00, j'attends d'être à l'extérieur pour commencer à manger.
- J'ai du respect pour tout le matériel scolaire reçu (livres, classeurs, cahiers, etc...). Je le range aux endroits prévus. Si du matériel est endommagé ou perdu, je dois le remplacer à mes frais.
- Je ne fais pas de trottinette, de skateboard ou de vélo dans le périmètre scolaire en arrivant et en repartant de l'école.
- Je quitte le périmètre scolaire rapidement (dans les 15 minutes qui suivent la fin des cours) à 11h45 et 15h05, afin de ne pas perturber les leçons en cours.

RÈGLES DE VIE - NEIGE ET PAUSE DE 10h00

- Je m'amuse sans faire de mal à mes camarades.
- J'évite de rentrer en classe complètement mouillé, c'est tellement désagréable !
- Je peux lancer des boules de neige sur les places vertes uniquement.
- Je ne vise pas le visage de mon camarade, car cela pourrait lui faire mal (glaçons, cailloux...).
- Je ne « savonne » pas mon camarade.
- Je ne lance pas non plus de boules de neige contre le bâtiment scolaire.
- Je fais attention à mes camarades, surtout à ceux qui sont plus petits que moi !

UTILISATION DU TÉLÉPHONE PORTABLE

Le téléphone portable n'est pas autorisé à l'Ecole primaire.

TENUE VESTIMENTAIRE

Les élèves doivent porter une tenue vestimentaire adaptée à l'école et à leur âge. Leurs vêtements répondent aux exigences d'hygiène, de confort et de sécurité liées aux différentes disciplines scolaires. Les enseignant-e-s signalent aux parents les tenues non conformes.

CHEMIN DE L'ÉCOLE

Le chemin de l'école est sous la responsabilité des parents. En parcourant à pied le chemin de l'école, les enfants acquièrent des aptitudes en matière de comportement face à la circulation routière, ainsi que de l'expérience sociale. C'est une étape importante sur la voie de l'autonomie de l'enfant. Dans la mesure du possible et selon les distances à parcourir, la Direction suggère aux parents de laisser venir les élèves à pied. Il est rappelé aux parents que le périmètre des Ecoles de Reconvilier est souvent encombré aux heures d'entrée et de sortie des élèves et que la prudence est de mise !

Le matin, en début d'après-midi et après la fin des leçons, les élèves sont priés de traverser la route cantonale sur les passages pour piétons.

De plus, les élèves sont priés de se conformer aux règles en vigueur concernant la traversée des passages à niveaux des CFF. Il est strictement interdit d'enjamber ou de passer en-dessous des barrières des CFF lorsque les feux clignotent encore.

DÉPLACEMENT EN BUS

Les élèves qui effectuent des déplacements au moyen de bus doivent respecter les consignes du chauffeur et de la compagnie de transports.

En cas de non-respect de ces consignes, des mesures disciplinaires seront prises par les enseignant-e-s.

TRANSPORT POUR LES SÉANCES DE LOGOPÉDIE OU PSYCHOMOTRICITÉ

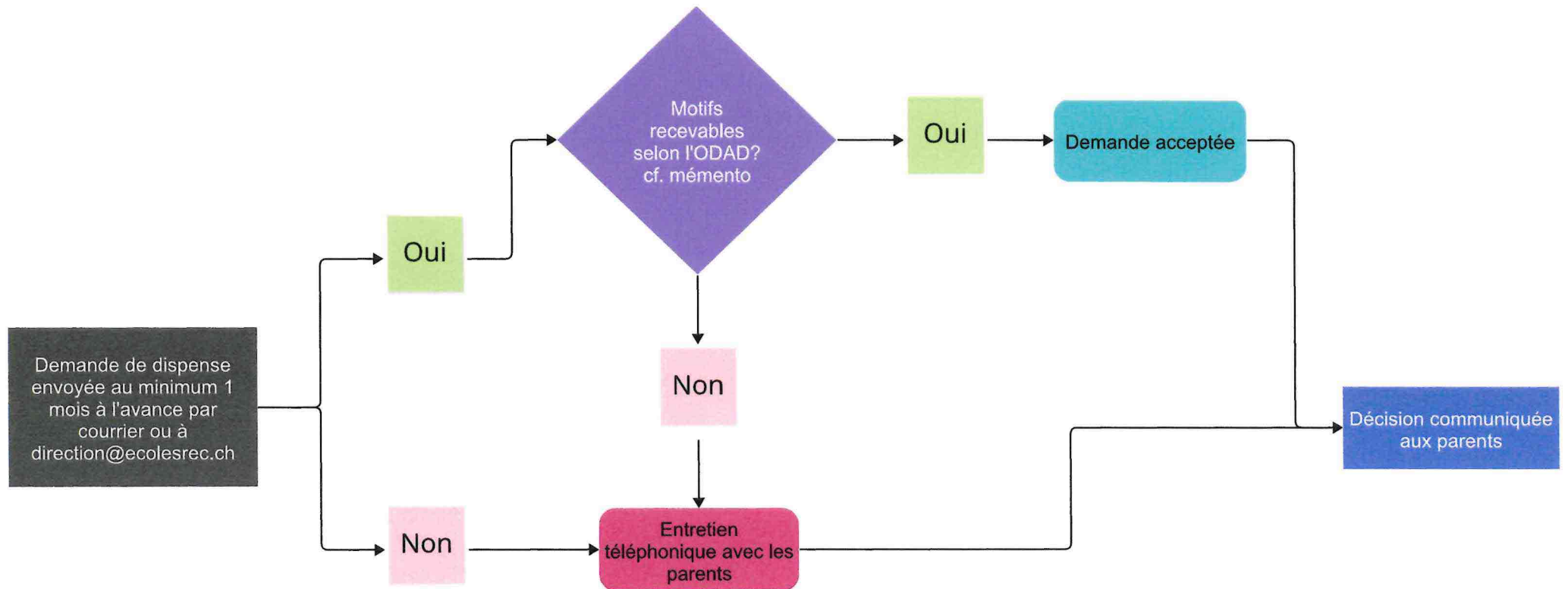
Les frais de transport des élèves qui se rendent à des séances autorisées par le Service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) sont remboursés. Le formulaire de demande est disponible sur le site Internet des Ecoles de Reconvilier.

MÉMENTO 2025-2026

La prochaine édition sera distribuée aux élèves le lundi 18 août 2025, jour de la rentrée scolaire.

Souhaitez-vous voir une rubrique supplémentaire ou une précision sur un thème abordé dans la prochaine édition du Mémento ? N'hésitez pas à contacter le Secrétariat pour lui faire part de vos propositions jusqu'au vendredi 9 mai 2025 (secretariat@ecolesrec.ch).

Demande de dispense extraordinaire à l'attention de la Direction





Kanton Bern
Canton de Berne

Liens vers les informations pour les parents

École obligatoire dans
la partie francophone du
canton de Berne



Informations pour les parents sur notre site Internet

Vous trouverez toutes les informations sur l'entrée à l'école et le système scolaire sur notre site Internet.

www.be.ch/ecole-obligatoire



Brochures et vidéos

Sur la page de la médiathèque, vous pouvez télécharger de nombreuses brochures et regarder des vidéos informatives.

www.be.ch/ecole-obligatoire-mediathèque



Brochures en langage simplifié

Les brochures sur l'école obligatoire sont également disponibles en langage simplifié.

www.be.ch/ecole-obligatoire-langage-simplifié





www.be.ch/ecole-obligatoire-mediatheque

Shqip *albanais*

Këtu ju i gjeni të gjitha informacionet për shkollën e detyrueshme fillore në gjuhën shqipe.

Deutsch *allemand*

Hier finden Sie alle Informationen zur obligatorischen Volksschule auf Deutsch.

English *anglais*

You will find all the information about compulsory schooling in English here.

arabe *العربية*

يمكنك هنا العثور على جميع المعلومات باللغة العربية عن المدرسة الابتدائية الإلزامية.

Bosanski/hrvatski/srpski

bosnien/croate/serbe

Ovdje možete naći sve informacije vezane za obavezu osnovnu školu na bosanskom/hrvatskom/srpskom jeziku.

Español *español*

Acceda a toda la información sobre la escuela primaria obligatoria en Español.

farsi/dari *دري*

در اینجا می توانید تمام معلومات مربوط به دبستان اجباری را به زبان دری بخوانید.

Italiano *italien*

Qui trovate tutte le informazioni sulla scuola dell'obbligo in italiano.

Kurdî *kurde*

Lî vir hûn dikarin hemî agahiyan li ser dibistana seretayî ya mecbûrî bi Kurdî ya Kurmancî bibînin.

Polski *polonais*

Tutaj znajdziecie Państwo wszystkie informacje odnośnie obowiązkowej szkoły podstawowej w języku polskim.

Português *portugais*

Aqui encontrará toda a informação sobre o ensino escolar obrigatório em português.

Русский *russe*

Здесь вы найдете всю информацию об обязательной школе на русском языке.

Soomaaliga *somali*

Halkaan waxaad ka heli kartaa dhammaan warbixinta ku saabsan dugsiga hoose ee qasabka ah oo af Soomaali ah.

தமிழ் *tamoul*

இங்கு நீங்கள் கட்டாய பாடசாலை குறித்த அனைத்துத் தகவல்களையும் தமிழில் காணலாம்.

ትግርኛ *tigrigna*

ብዛዕባ ግብኣ ኤት ትምህርቲ ዝምልከት ኹሉ ሓበሬታ ኣብዚ ብቋንቋ ትግርኛ ትረኽቡ።

Türkçe *turc*

Burada zorunlu ilköğretim okulu ile ilgili tüm bilgileri Türkçe olarak bulabilirsiniz.

Українська *ukrainien*

Тут ви можете знайти всю інформацію про обов'язкову школу українською мовою.

... à l'année prochaine pour un nouveau Mémento !

Une version électronique se trouve sur le site Internet : www.ecolesrec.ch